

# CHRONIQUE

## de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'Analyses et de Publicité

**FAIT DIVERS**

## Le caleçon de malheur!

P.4

LIDAOU, la boîte de nuit de prestige,  
ouverte du mercredi à dimanche

dans le Complexe commercial de Uniprix à Adéwui  
Tel. 22 20 93 47 / 22 20 93 46 / 99 46 59 59 / 23 20 59 59



Jean-Pierre Fabre

## Et si Jean-Pierre Fabre et ses amis faisaient comme Vital Kamerhé de la RDC ?

P.3



Vital Kamerhé

**Déclaration des Députés UFC ayant remplacé les Parlementaires UFC qui ont perdu leur mandat à l'Assemblée Nationale**

*" Nous avons la même légitimité pleine et entière que ceux que nous avons remplacés "*

Pour résorber le problème d'électricité dans la sous-région

## Des argentiers et techniciens ont réfléchi à Lomé

P.2

## ASSADEV-Togo forme des artisans pairs éducateurs VIH/SIDA

## A la découverte de l'ITIE, un outil de promotion de la transparence et de développement durable

P.4



P.6

# Célébration de la semaine de Nations Unies au Togo La croissance démographique mondiale au centre des débats

Le 24 octobre prochain sera célébrée la 66e journée des Nations Unies. Une journée qui se focalisera sur la problématique des sept milliards d'âmes que l'humanité a enregistrées. Une population qui constitue un véritable défi pour les pays, surtout ceux en voie de développement.

Au Togo, une série d'activités est prévue dans le cadre de cette célébration. Dans ce sens, une conférence de presse a été animée le 14 octobre 2011 à la salle CEDEAO du CASEF par la représentante résidente des Nations Unies dans notre pays, Mme Lo N'Diaye Kardiata sur le thème : " Sept milliards d'individus dans le monde : enjeux et défi pour le Togo ". Celle-ci s'est prononcée de façon claire sur cette démographie galopante qui peut être un avantage ou un inconvénient selon les cas. " Cette croissance démographique peut constituer une opportunité, un défi ou un danger selon la façon dont elle est gérée ", a-t-elle indiqué.

La commémoration de cette journée est une occasion de sensibilisation, de plaider et de promotion des valeurs de paix, de développement, de solidarité, etc.

Depuis 1980, la population a doublé en Afrique. Il s'agira pour tous les pays de réfléchir sur ce phénomène qui est mondial.

Au Togo, la population de moins de 30 ans a doublé. Quelle est alors son implication par rapport au développement ? C'est la question qui mérite d'être posée, au regard de la croissance démographique qui constitue un véritable défi à relever



par nos pays. Il urge donc d'intensifier la réflexion sur les moyens et méthodes de contrôle des croissances et ceux qui doivent amener à l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim. Cela passe par la fourniture des services sociaux aux populations de tous les coins du pays, la construction des infrastructures (routes, écoles, etc) qui doivent suivre la croissance démographique.

Outre le problème crucial de la faim qui préoccupe les Nations Unies, il y a également celui de la dégradation de l'environnement, car, la croissance démographique a un impact sur la gestion de l'environnement.

Selon la FAO, près de 1 milliard de la population mondiale souffrent de faim dont 13 millions de personnes en Afrique. Une situation qui préoccupe le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon qui l'a exprimé lors de la journée mondiale de l'Alimentation le 16 octobre dernier. Celui-ci estime ne pas comprendre pourquoi la faim devrait exister dans le monde " puisqu'on produit sur la

planète plus de vivres qu'il n'en faut pour nourrir tout le monde, et pourtant aujourd'hui près d'un milliard d'êtres humains souffrent de faim". Pour juguler cette situation, il invite "instamment les dirigeants du monde, des pays riches comme des pays pauvres, à investir dans l'énergie et les ressources nécessaires pour gagner la bataille contre la faim". Il en appelle surtout à la responsabilité des autorités étatiques qu'il invite à mettre en place " des politiques pour faire en sorte que tous aient accès à une alimentation adéquate".

Il est prévu une conférence demain à l'Université de Lomé sur le thème : " L'incidence de la croissance démographique sur l'atteinte des OMD " de même qu'une émission sur la télévision nationale (TVT) sur " Les enjeux de la croissance démographique sur le bien-être de la population togolaise " et un déplacement sur Dapaong pour se rendre compte de l'évolution du projet " Commune du millénaire " lancé en 2009.

Pierre Agbanda

## Pour résorber le problème d'électricité dans la sous-région

### Des argentiers et techniciens ont réfléchi à Lomé

Du 10 au 14 octobre dernier, un séminaire sous-régional a regroupé à l'hôtel Eda-Oba à Lomé, une trentaine de techniciens, financiers des sociétés en charge du secteur de l'électricité d'une dizaine de pays pour la plupart de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Niger, Côte d'Ivoire, Sénégal, Togo).

Organisé par l'Agence Française de Développement (AFD) avec l'appui du ministère togolais des Mines et de l'Energie, ce séminaire vise à porter un diagnostic sur les comptes d'une entreprise d'électricité, à apprécier le niveau de recettes nécessaire pour assurer un service public performant, et enfin à assurer une efficacité énergétique par la réduction des pertes techniques et des pertes commerciales aux sociétés d'électricité.

Pendant cinq jours, les directeurs généraux, financiers, commerciaux et techniques, des membres des autorités de régulation et du conseil d'administration des sociétés d'électricité ont échangé sur les méthodes d'analyses financières et la problématique des pertes techniques et

non techniques. Trois modules, à savoir : " l'analyse financière de l'exploitation ", " le point de vue du Banquier ", " la réduction des pertes techniques et commerciales ", ont constitué l'essentiel du menu des assises de Lomé.

Au terme de ce séminaire, chacun des participants a pu comparer sa société par rapport aux sociétés sœurs. L'accent a été mis sur les dernières techniques ayant un fort impact sur l'exploitation, à savoir l'amélioration de l'efficacité énergétique par la réduction des pertes techniques et commerciales.

Dans son discours de clôture, le ministre togolais des Mines et de l'Energie, Noupokou Damipi a souligné que " depuis plus de cinq ans, nos pays font face à de graves crises énergétique dues à un déficit de l'offre par rapport à la demande ". Cependant, a-t-il noté, " la vétusté des installations de production d'une part et la mauvaise hydraulité d'autre part, ont profondément impacté la capacité de production des sociétés d'électricité ".

Aussi, selon le ministre, ce séminaire vient-il à point nommé aider nos sociétés d'électricité à

repenser leur gestion en vue de soutenir et encourager les efforts entrepris pour juguler ce qu'il convient d'appeler " la crise de l'électricité ". Il a invité les participants à mettre à profit les enseignements reçus au bénéfice des différentes entreprises afin d'assurer une meilleure politique des réformes instaurées dans le secteur de l'électricité.

Pour Rémi Fritsch de l'AFD, les sociétés d'électricité, malgré quelques problèmes, ont réalisé beaucoup de progrès ces dernières années. Face à une croissance annuelle de la production qui est de 5% contre une demande de l'ordre de 10%, les sociétés en charge du secteur de l'électricité doivent être sur leur qui-vive et surveiller le kilowattheure (kwh) comme du lait sur le feu, afin d'éviter les tensions avec leur clientèle. M. Fritsch fait, pour terminer, une promesse : " on n'entendra plus parler de "délestage" dans les prochaines années ".

Notons que les participants ont reçu à la fin des travaux, " une attestation de fin de séminaire ".

Jean-Pierre B.

## Grand concert Mfri, une réussite totale

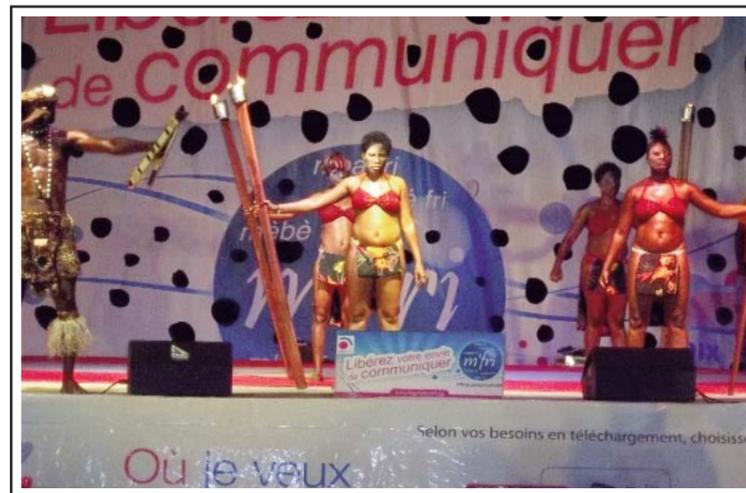
Le samedi 15 octobre dernier, Togo Télécom a organisé au stade municipal de Lomé, terrain de football, un grand concert dénommé "Grand concert Mfri" en l'honneur des clients Mfri. Cette soirée a rassemblé 25 artistes, y compris les humoristes et les groupes de danse ainsi qu'une grande foule, en présence du Directeur Général de Togo Télécom, M. Sam Bikassam et ses collaborateurs.

Mfri est une offre de Togo Télécom lancée depuis le 14 juin 2011 et qui permet au souscripteur de payer un forfait mensuel donnant droit à une communication avanta-

Le cadre retenu pour ce méga concert s'est révélé insuffisant pour contenir les spectateurs, à tel point que le nombre de personnes restées dehors est comparable à la foule qui a pu trouver de place à l'intérieur.

Le groupe humoristique Gbadagog que le public attendait a donné le meilleur de lui pour faire rire tout le stade qu'il a gratifié d'une belle chanson pour la circonstance.

" J'ai tellement aimé cette soirée que Togo Télécom a voulu offrir à ses clients Mfri. Dorénavant, il faut qu'il pense aussi au reste de ses clients car il y en a plusieurs. Exemple : les clients de la clé hélim nomade, de



geuse variable selon le type d'offre et selon la destination de l'appel et permettant de bénéficier de réduction allant jusqu'à 16 F la minute sur les appels et 80% sur le forfait mensuel de l'Internet sur ligne fixe.

La grande affluence du public à ce concert montre combien de fois les Togolais ont aimé ce produit de Togo Télécom car cette soirée était organisée exclusivement pour les clients Mfri.

la ligne ADSL, de l'illico, etc. Je lance un appel au DG à revoir aussi le service chargé des dérangements pour qu'il puisse satisfaire les clients à temps", a souligné un spectateur à l'issue du concert.

Rappelons que la souscription au Mfri se poursuit et à cet effet, il suffit d'appeler le 119 et le 112.

Carole AGHEY

Tél : 222.34.1  
905.25.6  
911.58.96

**OPS SECURITE**

**INTERNATIONAL CAREWELL**

Nos domaines

- Placement d'Agents de sécurité
- Vidéosurveillance

Vision Jour & Nuit

Vente et Installation d'Alarme de voiture

Demo Unit - Car Alarm System



www.togoportail.net  
Pour en savoir sur les actualités d'ici et d'ailleurs, consultez désormais votre site d'informations générales  
togoportail.net  
"togoportail, toute l'information à votre portée"

# Et si Jean-Pierre Fabre et ses amis faisaient comme Vital Kamerhé de la RDC ?

L'ancien président de l'Assemblée Nationale de la RD-Congo, Vital Kamerhé, doit être fier de lui-même comme étant un homme intègre et intelligent. Son intelligence et son intégrité, c'est d'avoir su quitter son ancien parti tête haute en abandonnant du coup son titre non seulement de député mais également de président de l'Assemblée Nationale. C'est ce que Jean-Pierre Fabre et ses affidés ont du mal à comprendre et ce malgré leur lettre de démission qu'ils ont librement signée et sans aucune contrainte. Et pourtant les deux cas se rapprochent. En effet, dans une intervention sur la chaîne Vox Africa, une télévision satellitaire du Cameroun, le président de l'Union pour la Nation Congolaise (UNC), Vital Kamerhé, a déclaré le lundi 17 octobre : " Lorsque j'ai quitté le parti au pouvoir, parti au nom duquel j'ai été élu, j'ai également abandonné mon mandat de député pour créer un nouveau parti qui est l'UNC. Je n'ai pas voulu m'accrocher à mon titre de député ni siéger pour bénéficier des privilèges auxquels j'ai droit comme certains avant moi l'ont fait mais j'ai dû quitter



président de l'Assemblée Nationale avait bel et bien convoqué une plénière pour entendre les démissionnaires. Malheureusement, l'honorable député Ouro Akpo qui a déshonoré ses électeurs, a formé des coups de poing contre Abass Bonfoh, le président de l'Assemblée au cours de cette séance. Les dépu-



de président de la République pour un siège de député ? Dans ce cas, il aurait dû l'annoncer publiquement pour situer les marcheurs de samedi sur le fait qu'il reconnaît désormais la victoire de Faure Gnassingbé et donc sa propre défaite. C'est à

*pour respecter mes électeurs et également m'occuper de mon nouveau parti".* Et pourtant Vital Kamerhé n'avait pas signé une quelconque lettre de démission comme l'ont fait les députés transhumants de l'UFC désormais militants de l'ANC et qui malgré ce document, font du boucan et ameulent le monde entier en cherchant à faire croire qu'ils sont injustement chassés de l'hémicycle. Et pour ce faire, ils vont jusqu'à saisir la Cour de justice de la CEDEAO, prétendant que leur droit a été violé parce qu'ils n'auraient pas été entendus avant que le bureau du parlement ne statue sur leur sort. Or le

tés transhumants n'ont pas eu le courage de dire à la Cour de justice de la CEDEAO ce comportement très violent de leur collègue Ouro Akpo dit " le boxeur " à l'égard de du président de l'Assemblée Nationale.

Ce qu'on peut dire, c'est que Vital Kamerhé a donné à Jean-Pierre Fabre et à ses acolytes une belle leçon d'éthique politique et de morale en quittant l'hémicycle dès qu'il a démissionné de son ancien parti au nom duquel le peuple Congolais l'avait élu pour créer le sien. Mais comme Jean-Pierre et ses affidés n'ont pas honte de violer les règles de l'éthique

politique et de la morale, il n'y a pas à s'étonner que malgré la lettre de démission qu'ils ont librement signée, ils fassent du boucan en cherchant à faire croire à l'opinion qu'ils ont été victimes d'une exclusion arbitraire de l'Assemblée. Comment comprendre que Jean-Pierre Fabre qui s'est auto-proclamé président de la République au lendemain de la présidentielle de mars 2010 et qui du coup appelait la population à marcher chaque samedi pour récupérer sa " victoire ", se démène aujourd'hui comme un beau diable pour un siège de député ? A-t-il renoncé à son poste

cette condition seulement qu'il pourrait revendiquer son retour à l'hémicycle. Et même à cette condition, sa propre lettre de démission de l'Assemblée ne lui permet même pas de retourner au parlement. Le hic, c'est que la Cour de Justice de la CEDEAO n'a pas parlé non plus de réintégration mais plutôt de réparation, ce qui complique encore tout pour lui et ses comparses. Que lui reste-il alors à faire ? Pleurer, pleurer et encore pleurer à chaudes larmes car il ne peut s'en prendre qu'à lui-même. Le reste n'est que du folklore.

Aliziou Dominique

## Déclaration des Députés UFC ayant remplacé les Parlementaires UFC qui ont perdu leur mandat à l'Assemblée Nationale

### " Nous avons la même légitimité pleine et entière que ceux que nous avons remplacés "

**Décidément, l'arrêt de la Cour de justice de la CEDEAO ne cesse de susciter des réactions de part et d'autre. Les députés qui ont remplacé les députés démissionnaires, viennent de rendre publique une déclaration. Les honorables députés qui sont restés fidèles à l'UFC rappellent aux déserteurs qu'ils ont la même légitimité qu'eux puisqu'ils ont été élus sur les mêmes listes UFC par les mêmes électeurs. En clair, ils n'entendent pas se laisser piétiner par des transhumants qui ont délibérément violé le pacte qui les lie au parti. Pour ces députés restés loyaux à leur parti, les renégats désormais militants de l'ANC feront mieux de s'en prendre à leur propre turpi-**

**tude car un homme qui se respecte doit aussi respecter ses engagements. Lire la déclaration**

Les députés UFC à l'Assemblée Nationale sous-signés, suite à la polémique créée au sujet de l'interprétation à donner à la Décision en date du 7 octobre 2011 rendue par la Cour de Justice de la CEDEAO, déclarent ce qui suit :

1. Nous avons la même légitimité pleine et entière que nos anciens collègues que nous avons remplacés à l'Assemblée Nationale, ayant été élus sur les mêmes listes UFC par les mêmes électeurs.

2. Il doit être clair pour l'opinion publique nationale et internationale que nous n'avons pas usurpé la fonction de Représentant de la Nation



Gilchrist Olympio, pdt de l'UFC

que nous exerçons.

3. Depuis bientôt un an, nous assumons avec fierté et abnégation ce mandat de député à l'Assemblée Nationale dans l'intérêt de la Nation et de nos électeurs, et n'avons pas l'intention, en aucune façon, de renoncer à

cette mission exaltante.

4. S'agissant du respect des droits de l'Homme souligné à juste titre par la Cour de Justice de La CEDEAO dans son arrêt du 7 octobre 2011, nous tenons à faire observer à tous ceux qui s'agitent que, nous aussi, nous avons droit au respect de notre Droit fondamental de députés régulièrement et légitimement élus.

5. Bien entendu, nous démissionnerions spontanément de nos fonctions de député, conformément à l'engagement solennel, public et écrit que nous avons pris, chacun personnellement, le 30 août 2007, s'il advenait que nous quittions l'UFC, ou si nous nous trouvions dans

une situation de " rupture avec le Parti ".

L'engagement politique est d'abord et avant tout une question morale et éthique !

Fait à Lomé, le 10 octobre 2011

- ADJIMA Mensa Kossi  
Député de KLOTO
- ANANI GOLOU Komlan  
Député du GOLFE
- AZIANKOU Kodjo  
Député du VO
- DOKOVI Mensah  
Nathéy Député de ZIO
- KOUDODJI Koffi Dankua  
Député de WAWA
- KOUEVI-KOKO Folly  
Député des LACS
- KPEKY Touhtouh  
Député de TCHAOUDJO
- TOKORO Adignon  
Député de L'OGOU

# A la découverte de l'ITIE, un outil de promotion de la transparence et de développement durable

Le développement des pays passe non seulement par la production de la richesse mais également par une bonne gouvernance ou la bonne gestion des ressources de l'Etat. C'est dans ce souci que l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), une initiative mondiale portée par l'Afrique du Sud, a vu le jour. Le siège de cette institution se trouve à Oslo en Norvège. A ce jour, 35 pays ont adhéré à cette initiative. Depuis le 19 octobre 2010, le Togo est déclaré pays candidat.



" Nous sommes à une phase où les industries extractives doivent verser une somme à l'Etat et l'Etat à son tour, doit déclarer ce qu'il perçoit de ces entreprises ", a déclaré le coordinateur national de l'ITIE-Togo, M. Didier Agbémadon lors de la rencontre d'échange que sa structure a eue le 7 octobre dernier à son siège avec des membres de l'Union des Journalistes Indépendants du Togo (UJIT) et des journalistes de la presse publique. Cette rencontre s'inscrit dans la

phase de la mise en œuvre de l'initiative.

Dans les différents organes de mise en œuvre devront figurer les agents de l'Etat, la société civile, les médias etc, ont fait comprendre les responsables de l'ITIE-Togo.

L'ITIE est un important outil de lutte contre la corruption et de promotion de la transparence. L'ITIE-Togo lutte pour la réforme de l'industrie minière pour la promotion du développement durable au Togo et l'a-

mélioration des conditions de vie des Togolais. Il travaille à :

- assurer la transparence des paiements des industries à l'Etat et des recettes perçues par l'Etat au titre de l'exploitation minière;
- rendre cette information accessible à la société civile et au grand public ;
- développer la capacité de gouvernance ;
- promouvoir le dialogue ;
- améliorer le climat des investissements

Les organes de gouvernance de l'ITIE au Togo se composent du Conseil national de supervision (CNS) qui définit les grandes orientations politiques et stratégiques, et qui est présidé par le Premier ministre ; du Comité de pilotage (CP), qui a pour mission la mise en œuvre et le suivi du processus, et qui est dirigé par le ministre de Mines et d'Energie ; du secrétariat technique animé par le coordinateur national, et qui est le point central de coordination des activités.

Le CNS et le CP sont constitués de groupes tripartites : le gouvernement, la Banque Mondiale, la BAD et les parte-

naires techniques et financiers.

L'industrie locale est actuellement dominée par les phosphates dont le Gouvernement entend tripler la production grâce à une modernisation des équipements. Il est envisagé le développement du secteur du fer, de l'or et du marbre.

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives est une coalition de Gouvernements, d'entreprises, de la société civile, d'investisseurs et d'organisations internationales.

Pierre A.

## Fait divers

### Le caleçon de malheur!

Dame Matouboum avait cru que son anniversaire allait être une référence et un exemple à suivre par ses consœurs. Elle avait en effet promis à toutes ses consœurs avec lesquelles elle exerce dans l'entreprise - anonymat oblige - appartenant à son mari, très célèbre dans la zone portuaire, qu'elle leur offrirait une fête exceptionnelle dont elles garderaient longtemps le souvenir. Aussi les a-t-elle conviées le samedi 15 octobre à la fête marquant son 35ème anniversaire. Tout était préparé pour la circonstance. Aucune virgule n'avait manqué à l'organisation. Le festin prévu à l'hôtel Ibis n'a pu malheureusement avoir lieu. Un fait banal, à la limite très ridicule, a terni l'image de ce grand rendez-vous. C'est une histoire de femme, dira-t-on. En fait, c'est le caleçon de la petite Isabelle, 21 ans, qui est à la base du fiasco. Pendant que les préparatifs allaient bon train, la petite fille de la domestique apporta un sachet qu'elle remit à dame Matouboum. N'ayant rien commandé dans ce sens, elle s'empressa d'ouvrir le sachet et d'en découvrir le contenu. C'est alors qu'elle découvrit avec horreur un caleçon qu'elle ne connaissait pas. Avec la plus grande rage, elle renvoya l'enfant à sa maman. " Je m'excuse madame, c'est bien moi qui ai envoyé le colis vous le remettre. J'ai trouvé ce caleçon dans le pantalon de papa tout de suite au moment où je faisais la lessive et j'ai cru que le caleçon devrait être le tien ", s'expliqua la domestique avant d'ajouter : " Je n'ai nullement l'intention de ternir l'image de la fête, ni de créer un quelconque malentendu dans votre foyer ". Mme Matouboum répliqua sur un ton très sévère : " Tu n'avais qu'à traiter ce dossier avec ton " papa ". Elle ajouta : " De toutes les manières, ce qu'il a semé, il va le récolter tout de suite. La fête, elle, peut attendre ". Toutes les stratégies mises en œuvre par l'homme pour apaiser la tension ont été vaines. Non seulement, Matouboum n'a pas voulu comprendre son mari mais en plus, elle a décidé de quitter le foyer pour rejoindre sa famille à Agbodrafo à une trentaine de Kilomètres de Lomé. Certes, la situation était telle que l'homme ne pouvait pas dire la vérité à sa dulcinée. Cependant, il eut la présence d'esprit de confier à son meilleur ami que ce caleçon de malheur appartenait à Isabelle, une élève de 21 ans avec qui il avait tenté de " s'amuser ". " Je regrette ce qui s'est passé, mais seulement voilà, lorsque je tirais le coup à la petite, son papa est arrivé nous surprendre. Ne voulant pas être humilié, je me suis empressé de quitter les lieux. Etant embrouillé par les phares du véhicule du vieux, j'ai ramassé le caleçon au sol croyant qu'il était le mien". Il conclut en ces termes : " Je suis prêt à offrir le prix que ma femme réclamera comme dommage et intérêt. Pourvu seulement qu'elle n'aille pas me dénoncer à la justice ". Prions que cet engagement soit le nouveau point de départ pour le foyer de Matouboum. Il ne reste alors qu'à lui souhaiter bonne chance !

B. TALOM

## Lumière

### Les dîmes ou la dîme (Suite)

Nous sommes tous alors d'accord que ceci se passait bien avant l'arrivée sur terre du Seigneur Jésus-Christ. Etant venu, Jésus n'a pris la dîme de personne, ses apôtres non plus. Vous devez alors arrêter dès aujourd'hui cette pratique malsaine qui n'est pas d'ailleurs chrétienne. C'est justement pour des comportements du genre que Jésus avait maudit les pharisiens et les scribes dans Matthieu 23 : 23 en ces termes : " Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! Parce que vous payez la dîme de la menthe, de l'aneth et de cumin, et que vous laissez ce qui est plus important dans la loi, la justice, la miséricorde et la fidélité : c'est là ce qu'il fallait pratiquer, sans négligez les autres choses ". Quelles sont les autres choses dont le Seigneur parle ici ? La dîme bien sûr ! Jésus n'a pas défendu à ces hommes le paiement de la dîme parce qu'ils étaient tous sous la loi. Et nous aujourd'hui, sommes nous encore sous la loi ? Interrogeons donc la parole de Dieu ?

Galates 5 : 4 : " Vous êtes séparés de Christ, vous tous qui cherchez la justification dans la loi, vous êtes déçus de la grâce : Pour nous, c'est de la foi que nous attendons par l'esprit l'expérience de la justice ".

Galates 3 : 23-25 : " Avant que la foi vint, nous étions enfermés sous la garde de la loi, en vue de la foi qui devait être révélée. Ainsi, la loi a été comme un pédagogue pour nous conduire à Christ, afin que nous fussions justifiés par la foi. La foi étant venue, nous ne sommes plus sous ce pédagogue ". Il est tant que vous quittiez la fausseté.

Revenons sur l'explication des différentes sortes de dîmes pour aborder celle des lévites (les sacrificateurs). Nombres 18 : 24-28 : " Je donne comme possession aux lévites les dîmes que les enfants d'Israël présenteront à l'Eternel par élévation ; c'est pourquoi je dis à leur égard : ils n'auront point de possession au milieu des enfants d'Israël. L'Eternel parla à Moïse, et dit : tu parleras aux lévites, et tu leur diras : lorsque vous recevez des enfants d'Israël la dîme que je vous donne de leur part comme votre possession, vous en prélèverez une offrande pour l'Eternel, une dîme de la dîme ; et votre offrande vous sera comptée comme le blé qu'on prélève de l'aire et comme le moût qu'on prélève de la cuve. C'est ainsi que vous prélèverez une offrande pour l'Eternel sur toutes les dîmes que vous recevrez des enfants d'Israël et vous donnerez au sacrificateur Aaron l'offrande que vous en aurez prélevée pour l'Eternel ".

Frère Koffi 90 21 31 58

A suivre



# HELIM

L'INTERNET HAUT DÉBIT PAR TOGO TELECOM

# TOGO TELECOM BAISSE SES TARIFS

jusqu'à

# 65%



**INTERNET  
ILLIMITÉ  
24h/24**

**de réduction  
sur le forfait de connexion  
Internet HELIM FIXE**

Solutions Internet "HELIM Fixe"		
PROFIL	OFFRES	FORFAIT MENSUEL TTC
GRAND PUBLIC	GP OTI illimité 128K/64K	<b>22 295 F CFA</b> 53-100 F CFA
	GP FAZAO illimité 256K/64K	<b>34 685 F CFA</b> 82-600 F CFA
	GP DEFALE illimité 512K/128K	<b>74 340 F CFA</b> 212-400 F CFA
	GP ALEDJO illimité 1M/256K	<b>173 630 F CFA</b> 495-600 F CFA
PROFESSIONNEL	PRO OTI illimité 128K/64K	<b>38 225 F CFA</b> 63-720 F CFA
	PRO FAZAO illimité 256K/64K	<b>59 460 F CFA</b> 99-120 F CFA
	PRO DEFALE illimité 512K/128K	<b>127 440 F CFA</b> 212-400 F CFA
	PRO ALEDJO illimité 1M/256K	<b>297 360 F CFA</b> 495-600 F CFA
	PRO AGOU illimité 2M/256K	<b>679 680 F CFA</b> 1-132-800 F CFA

Pour tout renseignement complémentaire, rendez-vous dans nos Espaces Telecom.  
Service client : 112      Déangement : 119

**TOGO TELECOM, La Référence**

[www.togotelecom.tg](http://www.togotelecom.tg)

## Le CICR renforce son partenariat avec les médias Un déjeuner de presse organisé en leur honneur

Des responsables d'organes de presse et ceux du Comité international de la croix rouge (CICR) et de la Croix Rouge togolaise se sont retrouvés le 7 octobre dernier dans les locaux du bureau du CICR à Lomé autour d'un repas.

Ce déjeuner de presse visait à renforcer le partenariat avec les médias dans le cadre de leurs activités, a indiqué M. Emmanuel Placca, responsable du bureau du CICR.

Le mouvement de la Croix Rouge n'est pas suffisamment connu du public qui le considère comme un groupe ésotérique ou travaillant dans le domaine de la bienfaisance. Il s'agit pour les journalistes de mieux connaître les domaines d'intervention du mouvement international de la croix rouge afin de le restituer au public. Plusieurs sujets ont été abordés au cours de cette rencontre.

Selon les représentants de la Croix rouge togolaise, (CRT), la Croix rouge togolaise a évolué pour devenir aujourd'hui un acteur de développement. Elle sert d'appendice au pouvoir public (sensibilisation pour éviter les épidémies, etc). Malgré les activités intenses



menées sur le terrain, la CRT ne bénéficie pas d'un appui conséquent du gouvernement. A titre d'exemple, cette année la subvention de l'Etat à cette structure est de 80 millions de FCFA, alors que les activités menées s'élèvent à 4 milliards de FCFA. La cotisation des membres, quant à elle, n'est que de 5 millions de FCFA. En dehors des subventions de l'Etat, la CRT vit essentiellement des appuis des sociétés nationales sœurs (des pays développés), de la fédération internationale et du soutien du CICR.

Le mouvement international de la Croix rouge travaille en toute indépendance, neutralité et impartialité. Il se subdivise en trois composantes, à savoir

: le Comité international de la croix rouge, les sociétés nationales et la fédération internationale des sociétés de la croix rouge.

La première intervient spécialement en temps de conflits armés (nationaux ou internationaux) et de troubles internes ou situation de violences, en apportant assistance aux victimes. La seconde a comme champ d'action le domaine de la santé communautaire ; la troisième s'occupe de catastrophes comme les inondations, etc.

Organisation humanitaire, le CICR créé en 1863 est une initiative du Suisse Henry Dunant.

Pierre A.

## ASSADEV-Togo forme des artisans pairs éducateurs VIH/SIDA

Un atelier de formation s'est tenu les 30 septembre et 1er octobre 2011 à l'Hôtel Le Grand de Tsévié. Œuvre de l'Association au service de la santé et du développement (ASSADEV-Togo), cet atelier a eu pour objectif de former des Artisans pairs éducateurs pour lutter contre la pandémie du VIH/SIDA.

Ils étaient au nombre de vingt-cinq (25), les artisans mandatés par les Chambres régionales des métiers de Lomé, Tsévié, Tabligbo, Vogon, Notsè, Kpalimé et d'Atakpamé à bénéficier de cette formation.

Pendant deux jours, ils ont planché sur trois axes à savoir : le danger du VIH/SIDA, le concept et les défis de la paire éducation, ainsi que la technique des CCC (Communication pour un changement de comportement). Tour à tour, les participants ont fait connaissance avec les infections sexuellement transmissibles, le virus de l'immunodéficience, les facteurs à risques pour la contraction de la maladie. Ils ont ensuite été outillés sur le défi majeur pour



les générations actuelles et futures, celui d'éradiquer cette pandémie en vue d'un développement humain durable. Enfin, ils ont été outillés sur l'efficacité de la technique de paire éducation dans la lutte contre la pandémie. Les participants ont notamment été initiés à la technique de communication pour un changement de comportement en vue d'amener leurs pairs à éviter collectivement le virus du VIH.

A la fin des travaux, les participants ont unanimement salué cette formation et remercié les initiateurs pour le choix de leurs corporations très souvent négligées

par la plupart des acteurs majeurs dans la lutte contre la pandémie. Ils ont souhaité que l'initiative se perpétue et s'étende à d'autres localités où est représentée la Chambre des métiers du Togo. Ils ont enfin promis de faire bon usage des connaissances acquises, à leur retour dans leurs différentes localités, afin de contribuer efficacement à la victoire prochaine du genre humain sur la pandémie du VIH/SIDA.

La distribution des manuels de formation et des attestations a mis fin à l'atelier.

## Les employés de la zone franche appellent au respect du travail décent dans les entreprises

Le Collectif des syndicats des travailleurs de la zone franche du Togo (COSYN-TRAZOFT) appellent à l'effectivité du travail décent dans les entreprises de la zone franche togolaise. " Nous lançons un appel aux autorités togolaises pour qu'elles prennent un décret d'application de la nouvelle loi qui vient d'être votée dans le secteur de la zone franche du Togo pour que les conditions de vie des travailleurs soient améliorées."

Le gouvernement du Togo vient de voter une récente loi dans ce sens mais il faudrait qu'elle passe d'abord au niveau de l'Assemblée nationale avant que les ministres prennent un décret d'application.

"Tout récemment le gouvernement togolais a voté une nouvelle loi qui remplace l'ancienne loi qui date de la création de la zone franche. La loi votée essaie de mettre les entreprises de la zone franche sous le régime du code du travail. Cela sup-

pose que les relations entre travailleurs et employés de la zone franche doivent désormais respecter les normes de travail nationales et internationales mais pour l'instant on ne remarque pas ça sur le terrain", a déclaré le porte parole.

Instituée par la loi N°89-14 du 18 septembre 1989, la zone franche industrielle d'exportation du Togo compte aujourd'hui plus d'une soixantaine d'entreprises employant un peu plus de 10.000 travailleurs.

Les conditions de vie et de travail des travailleurs de cette zone sont caractérisées par de multiples violations des droits des travailleurs dont des licenciements abusifs, le non respect des horaires légaux et réglementaires de travail, l'entrave à la jouissance du droit au congé, l'absence de couverture sociale.

Récemment la direction de Sprukfield, une société de la zone franche a licencié plus de 120 employés grévistes.

www.mo5-togo.com

## Les trafiquants carburent à la violence

Une opération de saisie de 12.000 litres d'essence à Aného a mal tourné mercredi quand des jeunes se sont opposés à l'intervention des policiers. Bilan : deux blessés dans les rangs des services de sécurité et un trafiquant atteint par balle à la cuisse et aussitôt évacué vers le CHR de la ville ; il est ce soir hors de danger.

Le trafic d'essence continue de plus belle au Togo alors qu'il est strictement interdit et réprimé par les textes.

Une opération de récupération des bidons d'essence montée par la police nationale ce mercredi 19 octobre 2011.

Les agents arrivés sur les lieux aux environs de 13h30 ont été pris à partie par une horde de jeunes du village munis de bâton, de cailloux.

Des pneus enflammés et des barricades ont été érigés sur la route aux alentours de la maison.

Malgré le calme des agents a chargé les bidons entreposé dans la maison, certains jeunes très excités ont commencé à balancer des projectiles sur le véhicule des agents.

Pour éviter que la situation ne tourne au drame, l'ordre a été donné aux agents de la police qui venaient d'embarquer une partie du carburant de replier.

Vue la détermination des jeunes à empêcher les forces de police de quitter les lieux, ils ont été obligés de tirer quelques coups de feu en l'air pour se dégager

Suite à cet incident regrettable, on dénombre 2 blessés dans les rangs de la police et un blessé par balle à la cuisse parmi les jeunes du village. Ce dernier a été rapidement évacué à l'hôpital d'Aného pour des soins et sa vie n'est pas en danger

La police déplore cet incident malheureux et en appel au civisme des populations à aider les forces de sécurité à pouvoir remplir leur mission régalienne.

CHRONIQUE de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest  
Récépissé n°0338/05/03/08  
15 BP : 82 Lomé - Togo  
Tél: 23 20 92 75 / 90 01 21 69

Directeur de la Publication

ALIZIOU ESSODINA  
90 01 21 69

REDACTION

AGBANDA Pierre  
A. KAPO  
B. Talom.  
Dao Kossi  
Vicarmelo T.  
Carole AGHEY

Imprimerie Service Compris  
Tirage : 2000 ex.

# L'opposition camerounaise donne un ultimatum au gouvernement Biya

Une coalition réunie autour de Ni John Fru Ndi a donné un point de presse à Yaoundé. Elle dénonce les irrégularités de la campagne et demande la mise en place d'une nouvelle campagne électorale.

Kah Walla, Albert Dzongang, Paul Ayah Abine, Jean de Dieu Momo, Adamou Ndam Njoya, Bernard Muna et John Fru Ndi se sont réunis pour contester l'organisation de l'élection présidentielle du 9 octobre dernier. Ces leaders des partis d'opposition s'insurgent contre les irrégularités relevées au cours du scrutin. En effet, ils affirment que " plus de 70% des cartes d'électeurs n'ont pas été redistribuées, des doublons ont été constatés sur les listes d'électeurs, les bureaux de vote ont été installés dans les chefferies, l'ouverture tardive des bureaux de vote, la violation

du code de bonne conduite, la mauvaise organisation matérielle du scrutin, l'établissement des cartes électorales en dehors des commissions légalement chargées de le faire, l'usage abusif et vexatoire des moyens de l'Etat par le candidat Biya pendant la campagne... " Ces opposants estiment donc " qu'Elections Cameroon a failli à sa mission d'organiser une élection présidentielle libre, juste et transparente le 9 octobre 2011. " Conclusion : ils rejettent tout résultat que pourra déclarer le Conseil constitutionnel, car ils sont " convaincus qu'il n'y a pas eu élection présidentielle au Cameroun le 9 octobre 2011 ". La coalition de l'opposition exige par conséquent " la révision de la loi électorale et la mise sur pied dans un délai de six mois d'un nouveau système électoral qui sera véritablement indépendant et

accepté par tous et qui devra conduire la nouvelle élection présidentielle ".

Du côté du RDPC, on se dit serein. Invité du journal de la radio nationale camerounaise, CRTV, Jacques Fame Ndongo, le secrétaire à la communication du parti au pouvoir, a dit que dans le RDPC on attendait les résultats dans la sérénité. Il s'est demandé ce que représentent 7 candidats de l'opposition sur les 22 qui ont pris part au scrutin.

## La coalition

Face à cette situation, la question est posée : Pourquoi est-ce maintenant que l'opposition décide de faire coalition alors qu'elle aurait pu le faire avant l'élection ? Ces opposants répondent " mieux vaut tard que jamais " ! Mais à la réalité, on se rend bien compte que dans l'opposition camerounaise, l'intérêt personnel

prime sur l'intérêt du peuple. Sinon comment comprendre que pour une élection présidentielle on enregistre plus de 50 candidatures et que les 22 opposants au régime ne prennent pas la peine de s'asseoir autour d'une table pour adopter une stratégie commune et un candidat unique.

Maintenant que le scrutin est achevé, sept des vingt deux appellent les Camerounais à descendre dans la rue si leurs revendications ne sont pas prises en compte. Interrogés sur cette situation, quelques Camerounais comme Cédric M. estiment que " ces opposants-là ne sont pas sérieux. Au lieu de se rassembler avant l'élection, c'est maintenant qu'ils le font. Pourquoi faire ? " Un autre de renchérir " ils ont leurs enfants à l'étranger. Ils n'ont pas les mêmes problèmes que nous

et ils veulent que nous allions dans la rue ? Ils n'avaient qu'à s'entendre avant ! " De mémoire de Camerounais, l'opposition ici n'a jamais pu s'entendre pour " venir à bout " du régime en place. En attendant qu'elle mette sa menace à exécution, la Commission nationale de recensement générale des votes a annoncé hier que les décomptes étaient terminés. Constitués de 36 membres, sous la houlette de Clément Atangana, cette commission a pu dépouiller les procès verbaux de 58 départements du pays et ceux de la diaspora. La proclamation des résultats est donc attendue. Pendant ce temps, la Cour suprême, siégeant comme Conseil constitutionnel, a ouvert l'audience en vue de l'examen des 20 recours en annulation du scrutin du 9 octobre.

Source : Afrik.com

## Aux mains de la gendarmerie nationale :

# L'ordinateur de Séka Séka livre des secrets

Les limiers de la gendarmerie nationale, qui enquêtent sur Yapo Séka Anselme, le très craint ex-garde du corps de Simone Ehivet Gbagbo, tombé dans la " gueule " de la police ivoirienne, le samedi 15 octobre 2011, alors qu'il était en transit pour la Guinée-Conakry, ont commencé à faire " parler " son ordinateur qu'ils ont saisi, en sa possession. En consultant cet ordinateur portable, ils sont tombés sur une " véritable mine d'informations ", selon un magistrat militaire proche du dossier. " Nous nous sommes rendus compte que son ordinateur renfermait des fichiers contenant des informations militaires sensibles relatives à la sûreté de l'Etat de Côte d'Ivoire " a indiqué notre source, sans entrer dans des détails. Néanmoins, il ressort de nos investigations que cet ordinateur à la disposition des gendarmes renferme des données, ainsi que les coordonnées des militaires. Des fichiers renfermant des documents et des noms des militaires, leurs numéros de téléphone portable ou encore des adresses électroniques des cadres de l'ex-Lmp en exil... Cette masse considérable d'informations est en

train d'être soigneusement exploitée par les enquêteurs et Séka Séka devrait, cette semaine, être présenté à un juge d'instruction militaire. Le parquet militaire, d'ordinaire assez prolixe, s'est mué dans un silence cette fois. Toutes nos démarches auprès d'Ange Kessy, le commissaire du gouvernement sont restées lettre morte. Il reste que cet ordinateur, selon une source bien introduite, est aujourd'hui un outil décisif aux mains des autorités ivoiriennes et pourrait servir de fil conducteur à de nouvelles interpellations...

Le commandant Séka Séka, selon des sources proches du dossier, a été arrêté, en même temps qu'un citoyen biélorusse, pour " vérification d'informations ". Il se rendait à Conakry où il devait rencontrer un officier général. A quelle fin ? Du pays d'Alpha Condé, qui n'a toujours pas digéré l'invitation de ses opposants, notamment Sidia Touré et Celou Dalen Dialo à l'investiture du président Alassane Ouattara, Séka Séka devait mettre le cap sur Buchanan, au Liberia, dans le comté de Grand Gedeh, à la frontière ivoiro-libérienne. Les enquêteurs ont mis la main sur ses

contacts dans ces deux pays. Séka Séka est parti d'Accra, le 15 octobre dernier. En transit à Abidjan où son vol, de la compagnie Sky s'est posé pour une escale, le commandant a été mis aux arrêts par la gendarmerie nationale aux environs de 16 h à l'aéroport Félix Houphouët-Boigny. Il avait, en sa possession, la somme de 10.000 dollars, l'équivalent de 5 millions de Fcfa lors de son arrestation. Séka Séka, en plus de deux passeports ordinaires ivoiriens dont l'un déclinait le nom de Bececon Ohuoi Anicet, avait sur lui un passeport angolais et un ordinateur portable qui, est aujourd'hui, est en train de livrer des informations " jugées sensibles " par des spécialistes des renseignements.

Il y a deux mois, peu avant l'attaque des villages frontaliers de l'ouest ( Nigré et Zriglo), d'importantes quantités d'armes et de munitions avaient été saisies dans diverses zones de l'est et du sud-est du Liberia, près de la frontière ivoirienne, avaient annoncé les services libériens de l'Immigration, le 10 août 2011, deux mois après une découverte similaire dans la région. Ces armes

sont de la dotation de l'armée ivoirienne avec lesquelles, les mercenaires et miliciens avaient fui vers le Liberia. Les armes ont été trouvées dans les comtés de Nimba, River Gee, Grand Gedeh et Maryland, frontaliers de la Côte d'Ivoire, grâce "au soutien maximal du ministère de la justice " et "à la collaboration de quelques ex-combattants", avait déclaré le commissaire libérien Chris Massaquoi. Parmi les armes et munitions saisies, figuraient des roquettes, des mitrailleuses, des Kalachnikov, avait ajouté ce commissaire libérien. Elles ont été récupérées "par des officiers d'une patrouille des services de l'Immigration, suivant des renseignements collectés dans certaines villes

le long de la frontière entre le Liberia et la Côte d'Ivoire". Au mois de juin 2011, la police libérienne avait également découvert d'importants stocks d'armes et de munitions dans le district d'U'gbo Barro (comté de Rivergee). Selon elle, ces armes ont été envoyées au Liberia après la crise postélectorale en Côte d'Ivoire (de novembre 2010 à avril 2011), marquée par des violences dans lesquelles des Libériens sont accusés d'avoir participé comme mercenaires.

Aujourd'hui, avons-nous appris, le Libéria a fermé ses frontières avec la Côte d'Ivoire.

Source : Soir Info

Lisez votre journal  
CHRONIQUE DE  
LA SEMAINE  
Tous les jeudis

# CENTRE COMMERCIAL **UNIPRIX**

Tel: 22 20 93 45 / 46 Fax: 22 20 93 47 Lomé



*Des portables de qualité*



*Uniprix, distributeur exclusif*

**Allez à Uniprix, vous aurez tout ce que vous recherchez**

- Du vin
- Des Bières en canette
- Des Téléphones portables
- Des Vêtements



- Un Restaurant VIP
- Un Restaurant à bas coût
- Un Bar



**Uniprix, le meilleur choix!**

**1 Rue Doumassésé, avenue de la Libération prolongée, près des rails**